

## Questions/ Réponses – Autre Soie D1/D2

- **La remise du dossier de candidature doit-elle être faite en version papier obligatoirement ?**

Non, elle peut être faite en version dématérialisée directement sur notre adresse mail : [developpement@rhonesaonehabitat.fr](mailto:developpement@rhonesaonehabitat.fr) avec accusé de réception.

- **Le chiffre d'affaire minimum moyen sur 2 ans concerne uniquement le mandataire ou est-ce qu'il peut être le CA cumuler du groupement d'architectes ?**

Le chiffre d'affaire concerne uniquement le mandataire.

- **Pouvez-vous nous indiquer le montant prévisionnel des travaux ?**

Le montant prévisionnel des travaux est de l'ordre 10,5 M€ HT avec un coût objectif de 1.350 € HT / m<sup>2</sup> SHAB pour les logements, 4M € pour la salle de spectacle et les annexes du CCO et 2,5M € pour la partie bureaux hors aménagements intérieurs.

- **Faut-il 5 références (maxi) par typologie de programme (logement, bureau, salle de spectacle) de moins de 5 ans c'est-à-dire 5 références x 3 typologies, soit 15 références (maxi) par membre de l'équipe ?**

Non, il faut 5 références par membre de l'équipe avec au moins 1 référence par typologie de programme au sein de l'équipe.

- **Est-il possible de faire parvenir le DCE concernant l'affaire cité en objet ? Ou à défaut indiquer sur quel site se le procurer ?**

A ce stade de la consultation il n'y a pas de DCE, uniquement l'avis de consultation disponible ici <https://www.boamp.fr/avis/detail/19-12440/> et ici <https://www.rhonesaonehabitat.fr/2019/01/24/consultation-autre-soie/>

- **Quelle est la plateforme accessible pour poser les questions et accéder à toutes vos réponses ?**

<https://www.rhonesaonehabitat.fr/2019/01/24/consultation-autre-soie/>

- **Les bureaux d'études peuvent-ils postuler dans plusieurs équipes de MOE ?**

Oui, il n'y a pas de clause d'exclusivité.

- **Quelles seront les missions qui seront confiées au MOE ?**

Missions BASE et EXE.

- **Un BET HQE est noté dans le tableau de composition de l'équipe, mais pas dans l'avis.**  
En effet, un BET HQE serait un plus.

- **Confirmez-vous la nécessité de la signature de la DC1, alors que celui-ci ne se signe plus ?**  
En effet, le document ne se signant plus il n'y a pas besoin de le signer.

- **Les critères éliminatoires sont-ils appliqués à l'ensemble de l'équipe, ou sur chaque cotraitant ?**  
A l'ensemble de l'équipe.

- **Dans quelle mesure les BET structure, BET fluides et l'économiste ont-ils une chance d'être maintenus pour la deuxième partie de la consultation ?**

Les BET structures, fluides et l'économiste font partie de l'équipe pour la deuxième partie de la consultation. Leur intégration à l'équipe réalisant la suite de la mission est optionnelle.

- **Faut-il obligatoirement s'associer avec une autre agence d'architecture ?**  
Non, si vous avez les références nécessaires vous pouvez candidater seul à cette consultation.